



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 27 mars 2015 à 20 h 30

Le vingt-sept mars deux mil quinze, onze membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFÈVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Christophe Aubry, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, MM. David Rogier, Joël Hersan, M^{mes} Séverine Bordeau, Eliane Flériag, Marie-Hélène Caron-Parte, Aurélie Lefèvre et M. Rémi Kaiser.

Etaient absents : MM. Franck Mouchez, Michel Pariselli, Maurice Monge et M^{me} Delphine Fettke.

Pouvoirs : M. Pariselli à Mme Bouychou / M. Mouchez à M. Rogier / M^{me} Fettke à M^{me} Bordeau et M. Monge à M^{me} Lefèvre Aurélie.

Madame Séverine BORDEAU est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Travaux au Stade : engagement et demande de subvention

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** solliciter une aide financière sur la réserve parlementaire de Monsieur Jean-François MANCEL, Député, sur l'exercice 2015, pour la réalisation des travaux de clôture (grillage et parking) sur le Stade selon un devis estimatif de l'entreprise SACER pour un montant de 7 249 €HT.

Le plan de financement est le suivant :

<i>Subvention réserve parlementaire</i>	: 2 000 €
<i>Commune</i>	: 5 249 €
<i>Total du projet</i>	: 7 249 €

Par ailleurs, a réception de l'arrêté de la participation financière de Monsieur MANCEL, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager les travaux avec l'entreprise SACER selon le devis d'un montant de 7 249 €HT.

12 conseillers sont « Pour »

3 conseillers s'abstiennent – MM. MONGE, KAISER et M^{me} LEFÈVRE Aurélie

II / Acquisition d'un terrain rue des Puits

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** acquérir le terrain cadastré section C n° 418, situé au 97 rue des Puits, d'une contenance de 1 354 m² et pour un montant de 65 000 € hors frais.

Les services de France Domaines ont estimé le bien à 44 602 €.

Le **Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin d'engager les démarches relatives à cet achat et de poursuivre le dossier de subvention pour l'acquisition de bien foncier auprès du Département.

La somme correspondante à l'achat et aux frais sera budgétée sur l'exercice 2015.

11 conseillers sont « Pour »

3 conseillers sont « Contre » – MM. MONGE, KAISER et M^{me} LEFEVRE Aurélie

1 conseiller s'abstient – M. HERSAN

III / Choix du Bureau d'Etudes pour le Plan Local d'Urbanisme

La consultation a été lancée le 10 septembre 2014 auprès des bureaux d'études :

ARVAL de Crépy en Valois

URBA SERVICES de Beauvais

AMENAGER LE TERRITOIRE de Compiègne

SOREPA VERDI de Beauvais

Considérant l'expertise, l'assiette financière, les capacités informatiques, la durée des études et l'évaluation économique, le nombre de réunions, l'organisation des consultations avec les partenaires publics et l'accompagnement en dehors du cadre réglementaire.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** confier au Bureau d'Etudes URBA SERVICES demeurant à Beauvais (Oise) la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, pour un montant de 26 360 €HT.

15 conseillers sont « Pour »

IV / Création d'une commission de pilotage pour la Plan Local d'Urbanisme

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** constituer une Commission Municipale d'Urbanisme chargée de suivre les travaux de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Cette commission, présidée par Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire est composée de :

Mme Annie DEGENNE

Mme Séverine BORDEAU

Mme Suzanne BOUYCHOU

M. Christophe AUBRY

M. Rémy KAISER

Mme Marie-Hélène CARON-PARTE

M. Joël HERSAN

M. Michel PARISELLI

15 conseillers sont « Pour »

V / Acquisition d'un pavillon rue de St Michel

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** acquérir un pavillon cadastré sections B n° 152 et 153, situé au 57 rue de St Michel, pour une contenance de 2 120 m², hors bâti, pour un montant de 200 000 € hors frais. Il est rappelé que les six héritiers sont favorables à céder le pavillon familial à la Commune pour le montant proposé.

Le **Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin d'engager les démarches relatives à cet achat et de poursuivre le dossier de subvention pour l'acquisition de bien immobilier auprès du Département. La somme correspondante à l'achat et aux frais sera budgétée sur l'exercice 2015.

*13 conseillers sont « Pour »
2 conseillers s'abstiennent – M. MONGE et M^{me} LEFEVRE Aurélie*

VI / Engagement d'un emprunt pour l'acquisition du pavillon

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** contracter un emprunt d'un montant de 150 000 €, pour l'acquisition du pavillon situé 57 rue de St Michel, au taux maximal de 1,45 % sur une période de 12 ans. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier le prêt et les frais de dossier auprès de différentes banques et la décision sur le choix de la banque et ses conditions sera prise ultérieurement.

*13 conseillers sont « Pour »
2 conseillers s'abstiennent – M. MONGE et M^{me} LEFEVRE Aurélie*

VII / Reconduction du contrat CAE pour l'école

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** reconduire le contrat CAE – CUI (contrat d'accompagnement à l'emploi) de 12 mois, à raison de 25,50 heures (25 heures ½) par semaine, à compter du 15 septembre 2015.

La personne sera affectée à l'école maternelle.

La personne sera rémunérée selon le SMIC en vigueur et la Commune percevra une aide de l'Etat à raison de 70 % de la rémunération brute par mois pour les 22 premières heures.

L'agent pourra être affecté à la cantine municipale, en cas de besoin ou en cas de remplacement. Les heures effectuées en supplément seront rémunérées en heures complémentaires.

Le **Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin de signer le contrat ainsi que toutes les pièces afférentes.

*13 conseillers sont « Pour »
2 conseillers sont « Contre » – M. MONGE et M^{me} LEFEVRE Aurélie*

VIII / Création d'un emploi d'avenir pour l'école

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** créer un contrat d'avenir (contrat d'accompagnement à l'emploi) de 12 mois renouvelable deux fois, à raison de 25,50 heures (25 heures ½) par semaine, à compter du 1^{er} avril 2015.

La personne sera affectée à l'école maternelle.

La personne sera rémunérée selon le SMIC en vigueur et la Commune percevra une aide de l'Etat à raison de 75 % de la rémunération brute par mois.

L'agent pourra être affecté à la cantine municipale, en cas de besoin ou en cas de remplacement. Les heures effectuées en supplément seront rémunérées en heures complémentaires.

Le contrat sera renouvelable chaque année tacitement sur une période maximale de 36 mois.

Le **Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin de signer le contrat ainsi que toutes les pièces afférentes.

15 conseillers sont « Pour »

IX / Création d'un emploi aidé pour le service technique

Le Conseil Municipal décide de reporter le sujet ultérieurement.

La séance est levée 22 heures

Le 1^{er} avril 2015

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

Inscriptions sur la liste de recensement militaire

Les jeunes gens nés en 1999 doivent se faire inscrire en mairie sur la liste de recensement militaire dès l'âge de 16 ans.

Inscription durant les permanences munie du livret de famille.

Inscription **obligatoire** réclamée pour les divers concours, examens, conduite accompagnée ...

COLLECTE DES DÉCHÈTS VERTS

Des sacs sont disponibles pour tous les habitants et gratuitement en Mairie, durant les permanences.

Les agents communaux effectueront la collecte des déchets verts, comme chaque année, au porte à porte du **Lundi 13 avril au Lundi 03 novembre 2015 inclus**.

Le ramassage sera assuré uniquement sur inscription en Mairie pour les foyers :

- ***âgés ayant des difficultés pour se déplacer***
- ***sans moyens de locomotion***
- ***ayant d'autres difficultés et sur autorisation préalable de Monsieur le Maire***

L'inscription sera reconduite d'office pour les personnes inscrites l'année passée, veuillez-vous assurer de votre inscription.

Le ramassage aura lieu le lundi dans la matinée ou le mardi (en cas de jour férié le lundi).

Les personnes concernées qui ne se seront pas inscrites en Mairie ne seront pas collectées et devront apporter leurs sacs à la déchetterie par leurs propres moyens.

Toutes personnes qui déposeront des sacs sans être concernées par cette mesure ne seront pas collectées et devront retirer les sacs de la voie publique pour les apporter en déchetterie.

LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La prochaine **Collecte des encombrants** aura lieu dans la Commune le jeudi 23 avril 2015. Pensez à sortir vos objets le mercredi soir, rangés proprement sur le trottoir. Les objets non collectés devront être rapidement retirés de l'espace public.

COLLECTE DE L'AMIANTE

La Collecte de l'amiante à la déchetterie de Liancourt-Saint-Pierre aura lieu le samedi 11 avril 2015.
Ce même jour le point propre de Porcheux/La Houssoye sera fermé au public.

LA PLAINE DES SPORTS

La Plaine des Sports de Chaumont en Vexin est ouverte et la Communauté de Communes du Vexin Thelle souhaiterait avoir l'opinion des habitants pour mettre en place un éventuel service de ramassage entre différentes communes.

Les sports proposés sont le Football, le Rugby, l'Athlétisme, le Skate-park, un Parcours de santé de 2,2 kms avec 12 agrès, et à partir de mai 2015, il sera proposé en plus le Tir à l'arc et un Boulodrome.

Du tennis de table et de des aires de pique-nique seront installées pour l'été.

Merci de bien vouloir remplir le coupon-réponse ci-dessous et d'en faire retour en Mairie avant le 30 avril 2015.

Nom - prénom : est intéressé (e) pour faire du Sport sur le terrain de la Plaine des Sports à Chaumont en Vexin, selon les jours et horaires suivants :

Jour	Départ de Jouy sous Thelle à	Retour à Jouy sous Thelle vers
Jour	Départ de Jouy sous Thelle à	Retour à Jouy sous Thelle vers
Jour	Départ de Jouy sous Thelle à	Retour à Jouy sous Thelle vers
Jour	Départ de Jouy sous Thelle à	Retour à Jouy sous Thelle vers
Jour	Départ de Jouy sous Thelle à	Retour à Jouy sous Thelle vers
Jour	Départ de Jouy sous Thelle à	Retour à Jouy sous Thelle vers